Maison de la Normandie & de la Manche

Comité syndical
19 décembre 2023

RAPPORT N° 488 D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

RÉGION NORMANDIE

LA MANCHE LE DÉPARTEMENT

PRÉAMBULE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) constitue une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire. Il participe à l'information des élus et favorise les discussions sur les priorités à retenir pour le projet de budget primitif 2024. Il permet également aux délégués d'analyser les évolutions de la situation financière du syndicat et de s'exprimer sur la stratégie financière.

Ainsi, dans les deux mois précédant le vote du budget, le Président doit présenter un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de tarification, de subventions et les objectifs d'évolution du besoin de financement ;
- les perspectives pour le projet de budget, visé pour l'exercice.

Sans caractère décisionnel, le DOB doit, cependant, être matérialisé par une délibération. Par son vote l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Ce rapport concerne l'exercice 2024 à venir et mesure les impacts, sur les années à venir, des projets pour un bon fonctionnement de la structure et des investissements nécessaires pour mener à bien les missions du Syndicat Mixte Association maison de la Normandie et de la Manche.

Pour faciliter la compréhension des enjeux et des priorités à retenir, le rapport est constitué en 2 axes principaux :

1. le contexte général : macro-économique, le Syndicat et le bilan des actions 2023
2. l'évolution de la situation financière et les orientations 2024

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

1 – LE CONTEXTE

1.1 - Le syndicat mixte du SMANM, rappel historique, objectifs généraux
1.2 - Environnement macro-économique et particularités locales

2 – LA SITUATION FINANCIÈRE FIN 2023

2.1 - Structure des dépenses et des recettes et recettes de fonctionnement
2.2 - Evolution des dépenses de fonctionnement depuis 2019
2.3 - Evolution des recettes de fonctionnement depuis 2019
2.4 - Evolution de l'épargne
2.5 - Les investissements 2023
2.6 - Le résultat de clôture

3 - LES ORIENTATIONS 2024

3.1 - Les dépenses de fonctionnement pour 2024
FOCUS sur les actions du SMANM en 2024
3.2 - Les dépenses d'investissement pour 2024
3.3- Les recettes pour 2024

4 – PERSPECTIVES

1. CONTEXTE

1.1 LE SYNDICAT MIXTE DU SMANM

HISTORIQUE

C'est en **1995** que fut décidée la création d'une « Maison de la Normandie et de la Manche » à Jersey, conjointement par les élus du conseil général de la Manche et du conseil régional de Basse-Normandie. Le projet de la création d'une représentation permanente de la Normandie dans les îles Anglo-Normandes a bénéficié d'un contexte favorable de coopération et du soutien des autorités jersiaises et de l'agrément du Ministre des affaires étrangères du moment, M. Alain JUPPE.

Aujourd'hui, la Maison de la Normandie et de la Manche dépend d'un syndicat mixte, le SMANM, qui est administré par la Région Normandie et le Conseil Départemental de la Manche.

COMPOSITION

Le **Syndicat Mixte Association Normandie Manche SMANM** est administré par un comité dont la composition est faite de délégués nommés par chacune des assemblées représentées : le conseil départemental et le conseil régional.

Le renouvellement des conseillers départementaux ou des conseillers régionaux donne lieu, dans les trois mois qui suivent, au renouvellement du comité syndical du SMANM et à la réélection du bureau. La présidence est assurée soit par un représentant élu du conseil régional, soit par un représentant du conseil départemental tandis que la vice-présidence est assurée par l'autre collectivité.

MISSIONS

La Maison de la Normandie et de la Manche est chargée d'assurer la continuité des relations diplomatiques entre les collectivités qu'elle représente et les instances des îles Anglo-Normandes et de développer des liens économiques, environnementaux, culturels et touristiques entre la Normandie et les îles.

Bien que basé à Jersey, le bureau est actif dans le développement de relations et d'actions avec l'ensemble des Iles Anglo-Normandes.

1. CONTEXTE

1.2 ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE ET PARTICULARITÉS LOCALES

Le bureau d'activité du SMANM étant situé sur l'île de Jersey (et fonctionnant tout au long de l'année), les particularités locales et le contexte ilien pèsent fortement sur le budget :

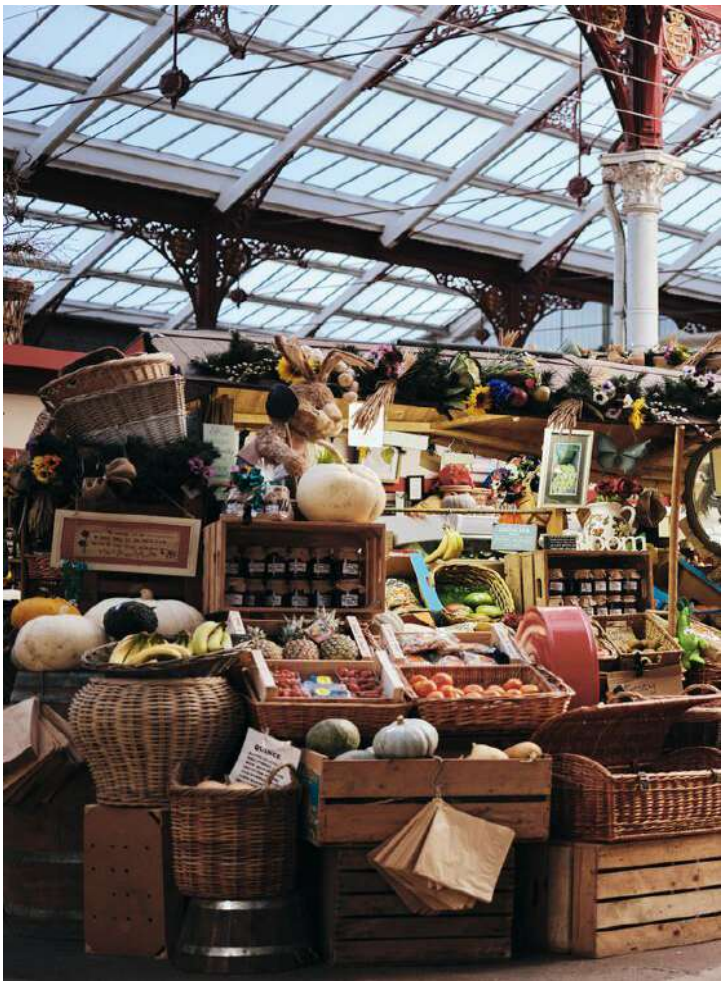

- niveau de vie très élevé par rapport à la France ;
- inflation plus élevée qu'en France ;
- rareté de l'immobilier amenant une forte spéculation locative et un déficit de logements à loyers abordables ;
- importations par bateaux des biens & matières premières impactées par l'augmentation du coût des transports et des dépenses supplémentaires découlant du Brexit (Condor Ferries a annoncé une augmentation de près de 20% pour le fret en 2024 ce qui impacterait notamment l'activité vitrines qui nécessite le transport d'objet dans les véhicules des agents) ;
- obligations locatives particulières, comme le ravalement extérieur et intérieur tous les 4 ans ;
- prise en charge d'un certain nombre de dépenses qui, en France, incomberaient au propriétaire (modernisation de l'installation électrique…) ;
- règlementations sur l'immigration, post-Brexit amenant des dépenses supplémentaires liées au recrutement de personnel hors Jersey.

1. CONTEXTE

1.2 ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE ET PARTICULARITÉS LOCALES

Jersey a enregistré une inflation record de 12,7% en décembre 2022 (la plus élevée depuis la première publication de ce taux en 1989). Le taux d'inflation publié en septembre 2023 est de 10,1%.

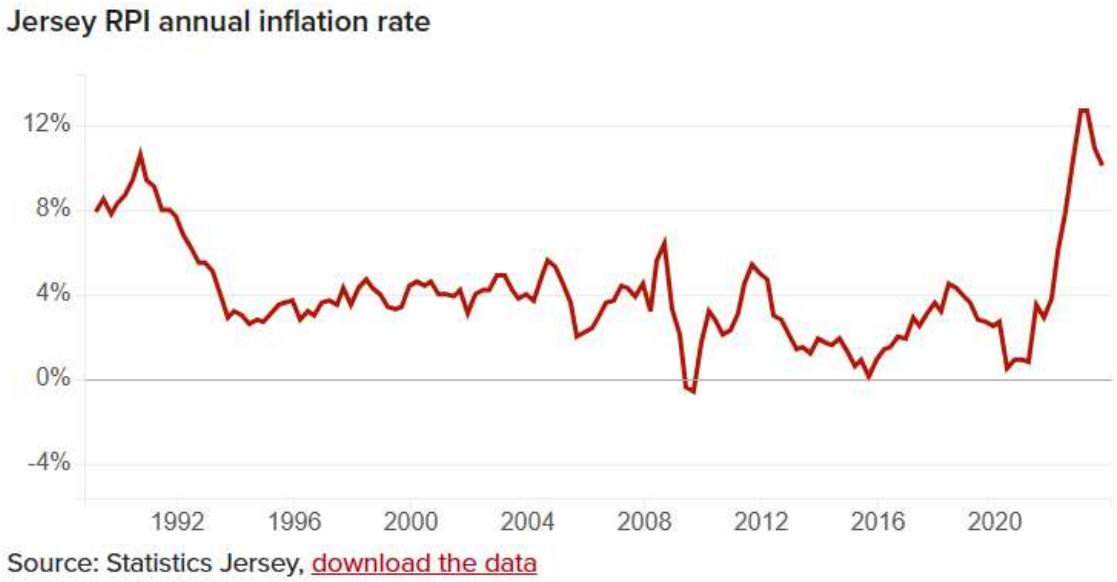

Les conséquences de l'inflation devraient donc encore être présentes en 2024 sur les comptes des collectivités locales du fait de la revalorisation difficilement évitable de nombreux contrats (prestations de services, électricité…). Le SMANM sera également impacté par la revalorisation des loyers (bureau et appartements) en lien avec le niveau d'inflation observé ainsi que les travaux de rénovations, qui interviendront lors de la reconduction des baux (échéance en octobre et décembre 2024).

La particularité du budget du SMANM est sa forte exposition à l'évolution du taux de change livre jersiaise/euro. En effet, près de 40 % des dépenses de fonctionnement du SMAMN s'effectue en livres. La projection budgétaire du débat d'orientation budgétaire (DOB) est basée sur un taux de change de 1,20 (le taux moyen sur 2023 était de 1,158).

Les orientations 2024 proposées dans ce rapport tiennent compte de ce contexte.

2. SITUATION FINANCIÈRE FIN 2023

2.1 STRUCTURE DES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Données 2023

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

47,41 % des dépenses courantes concernent les dépenses de personnel et 52,59 % sont consacrées aux charges courantes, dont une part importante dédiée aux charges locatives.

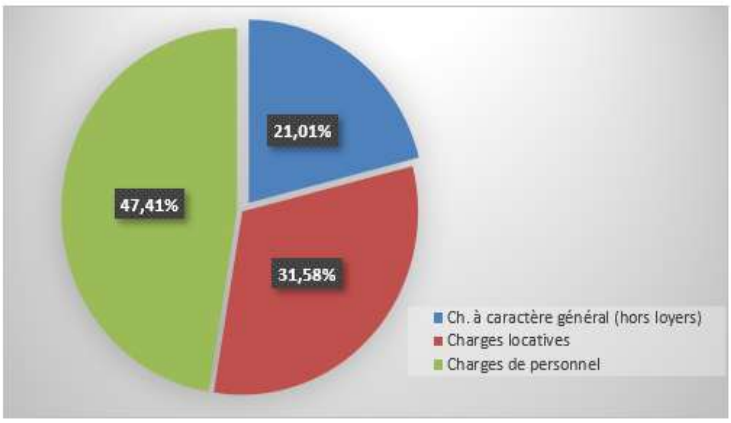

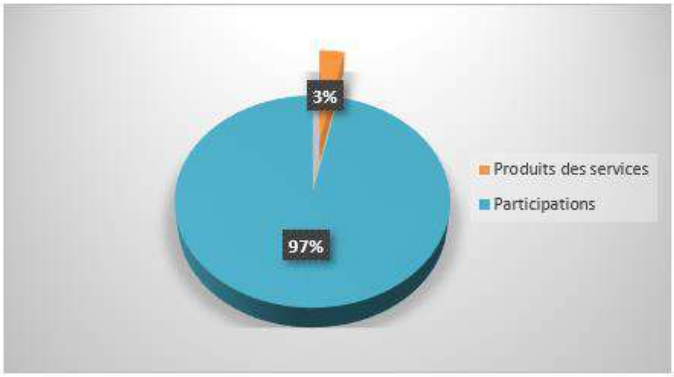

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les participations de la Région et du Département représentent 97 % des recettes de fonctionnement.

2.2 ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT depuis 2019

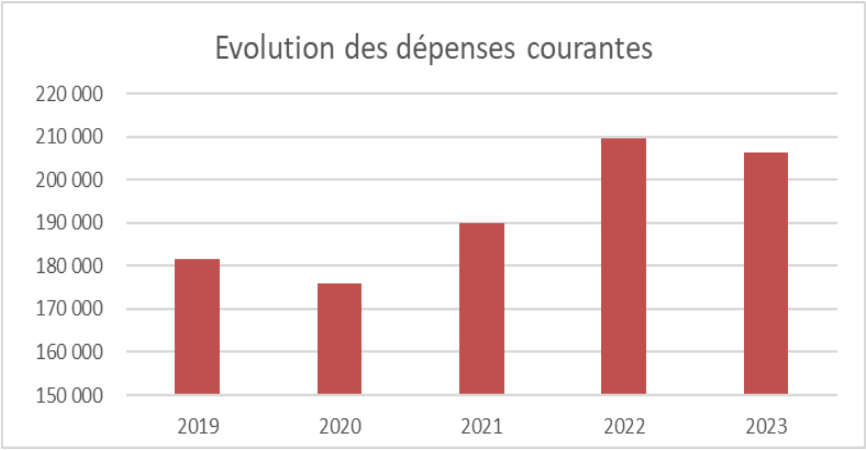

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté sur la période 2019 - 2022 (hors frais financiers) mais baissent en 2023 (hausse importante en 2022 due notamment à la régularisation des frais de MAD de personnel).

2. SITUATION FINANCIÈRE FIN 2023

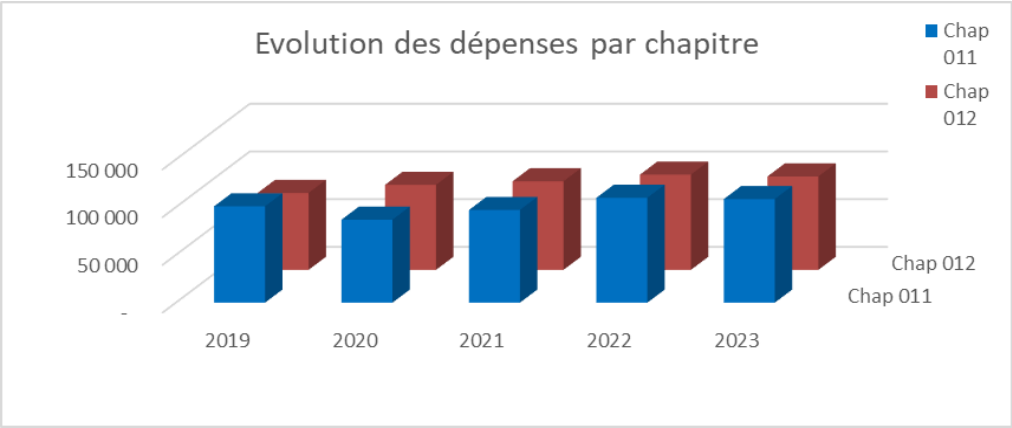

En termes de **charges de personnel (chap. 012),** l'année 2022 avait été marquée par la hausse du point d'indice et la régularisation exceptionnelle des frais de la MAD. En 2023, la revalorisation des postes et des régimes indemnitaires ainsi que la nomination de la directrice en catégorie A suite à sa réussite au concours d'attaché ont été effectués, mais en toute fin d'année ; l'impact de ces décisions sera donc visible principalement sur l'année 2024.

La hausse du coût des logements, survenue principalement en 2019 et 2022 est particulièrement visible aux chapitres des **charges à caractère général** (chap. 011).

2.3 ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT depuis 2019

Hors participations

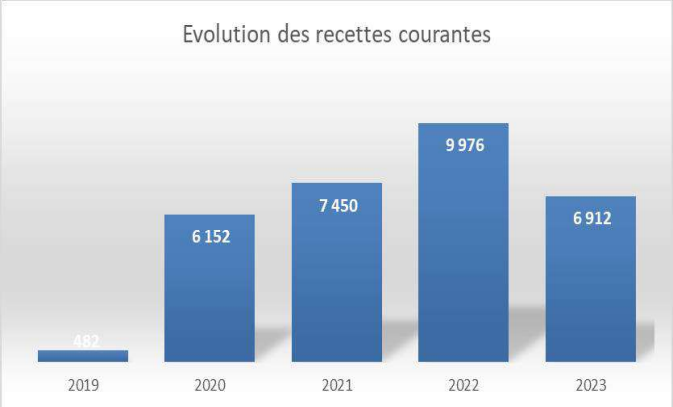

Les recettes de fonctionnement sont en forte évolution sur la période 2020-2022, avec toutefois une baisse attendue en 2023.

L'augmentation est liée à l'activité de la boutique qui s'est maintenue et développée malgré la crise COVID, mais aussi en 2022 aux gains de change, plus favorables qu'en 2023.

Les participations ont dû être augmentées pour maintenir le syndicat, mais restent stables en 2021 2022 et 2023.

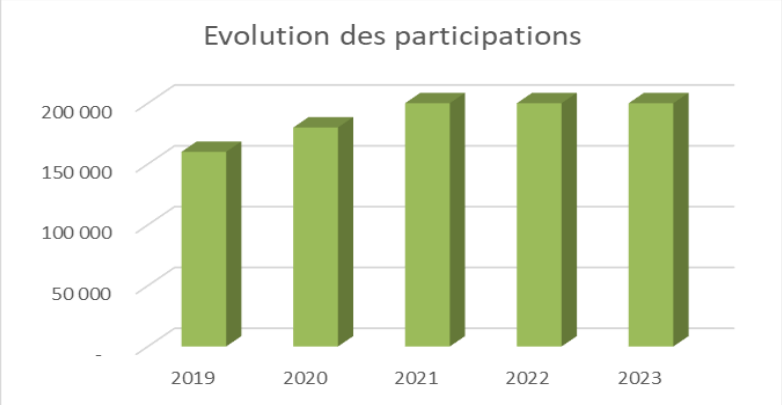

2. SITUATION FINANCIÈRE FIN 2023

2.4 EVOLUTION DE L'ÉPARGNE DE GESTION

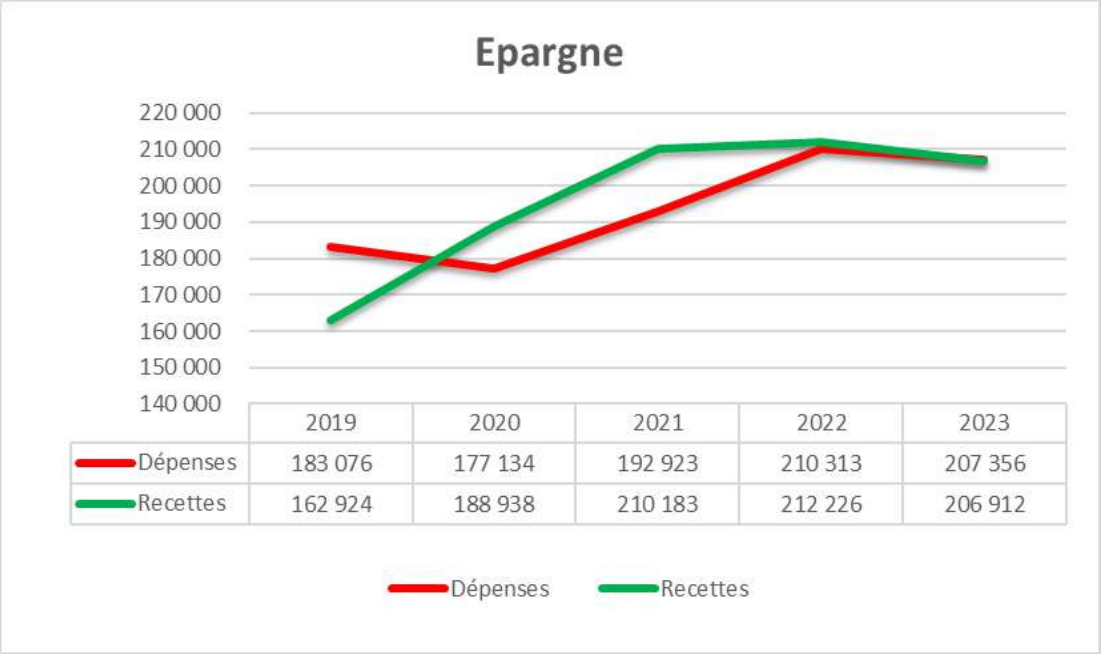

	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses	183 076	177 134	192 923	210 313	207 356
Recettes	162 924	188 938	210 183	212 226	206 912

Avant 2020, le SMANM a du déplorer un volume de recettes de fonctionnement (y compris les participations) inférieur à celui des dépenses. Cette situation a engendré une nécessaire augmentation des participations statutaires.

Cette tendance inversée à partir de 2020, quand les recettes deviennent à nouveau supérieures aux dépenses, ont permis de dégager une capacité d'autofinancement. Cette baisse exceptionnelle de dépenses s'explique par le contexte lié à la pandémie. Plusieurs actions du SMANM ont été annulées en raison de fermeture des frontières, confinements et restrictions en France et à Jersey.

Depuis plus de 10 ans, l'équilibre budgétaire du syndicat s'opère uniquement grâce à des prélèvements réalisés à partir de l'excédent de fonctionnement, les participations statutaires annuelles des collectivités ne couvrant pas les dépenses de fonctionnement.

Déjà en 2022, la situation apparaissait comme fragile, les dépenses s'élevant au même niveau que les recettes. ; cette fragilité perdure en 2023.

2. SITUATION FINANCIÈRE FIN 2023

2.5 LES INVESTISSEMENTS 2023

		Voté 2023	CA 2023 anticipé
20	Immobilisations incorporelles	9 500,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	16 728,41	400,61
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
	Reports	*0,00*	
	Charges courantes	**26 228,41**	**400,61**

Le budget du SMANM est composé essentiellement de dépenses de fonctionnement. Les principales **dépenses d'investissement** consistent à renouveler le mobilier des locaux du SMANM ou des appartements du personnel lorsqu'il est usagé ou défectueux. Il permet également de doter les agents d'équipements informatiques pour une optimisation du fonctionnement de la structure.

Les **besoins de financement de la section d'investissement** sont principalement couverts par le report du résultat N-1 de la section d'investissement qui s'est élevé à **18 379 € en 2023** et qui devrait s'établir à **18 670,83 € pour 2024.**

2. SITUATION FINANCIÈRE FIN 2023

2.6 LE RÉSULTAT DE CLOTURE

Le SMANM n'a contracté aucun emprunt et n'a aucune dette, la majeure partie des investissements se fait grâce aux participations complétées par l'autofinancement.

Le résultat prévisionnel de clôture maintient une réserve due à des recettes réalisées supérieures à celles prévues (chiffre d'affaires de la Boutique) et des dépenses de fonctionnement globalement maitrisées.

Le **résultat positif de clôture prévisionnel** au terme de l'année 2023 devrait approcher s'élever à **19 429,64€** à un niveau un peu inférieur à celui constaté en 2022 (**22 103 €).**

3. ORIENTATIONS 2024

Le SMANM effectue un effort constant pour contenir les dépenses courantes de fonctionnement. Néanmoins, l'augmentation mécanique et contextuelle des dépenses de fonctionnement fragilise la capacité financière du syndicat. L'année 2024 verra l'augmentation de certaines dépenses de fonctionnement. Certaines s'inscrivent dans la durée (loyers et personnel) alors que d'autres sont exceptionnelles comme les dépenses liées aux baux locatifs.

Malgré l'excédent anticipé, au vu des augmentations exposées ci-dessus, la participation financière des collectivités est envisagée à la hausse (conformément aux échanges lors du DOB et BP 2023) afin de pouvoir assurer l'équilibre budgétaire non seulement pour l'année 2024 et ses dépenses exceptionnelles, mais également sur les années à venir.

3.1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR 2024

La situation particulière du SMANM, avec un bureau hors du territoire national, amène un certain nombre de dépenses atypiques.

Au vu de la rareté des logements et des prix très élevés des locations sur Jersey, le SMANM met à disposition de ses agents des logements pour nécessité de service et est donc locataire d'espaces commerciaux comme privés :

- Immeuble au 71 Halkett Place (local commercial : bureaux, salle de réunion, local privatif : appartement direction)
- Appartement Flat 5, 7 Nelson Street (appartement d'1 chambre pour l'assistante + place de parking)

La législation jersiaise amène des contraintes locatives particulières. Le bail actuel de l'immeuble « SMANM » (71 Halkett Place) comprend :

- une **obligation du locataire de s'acquitter de ravalement intérieur/extérieur tous les 4 ans**. *A noter que, si des éléments défectueux sont constatés durant la pose des peintures, ils devront être obligatoirement changés (exemple encadrement de fenêtres vermoulue…) ;*

- une **révision périodique des montants des loyers** (tous les 4 ans), en fonction de l'inflation.

3. ORIENTATIONS 2024

2024 sera l'année du terme des baux locatifs commerciaux et privés, et entrainera par conséquent les dépenses exceptionnelles suivantes :

- Processus de renouvellement du bail de l'immeuble (frais d'avocat) et du bail de l'appartement assistante ;

- Travaux de rénovation intérieurs/extérieurs (environ 10 000€) et remplacement de tous les éléments défectueux. Le contrôle électrique obligatoire (tous les 5 ans) effectué fin 2023 a révélé qu'il était impératif de remplacer le boitier de fusibles ;

- Nouveaux baux = révision/augmentation des loyers.

Il est prévu de participer à la mise en place de manifestations et d'évènements culturels dans les îles Anglo-Normandes, toutefois, en l'absence d'organisation du French Festival (évènement biennal) et au vu des dépenses importantes liées aux bâtiments, ce poste de dépense sera plus modeste qu'en 2023.

Les activités commerciales du SMANM via la Boutique normande continueront tout au long de l'année dans les locaux d'Halkett Place et également ponctuellement avec des stands lors des marchés normands de Jersey et autres évènements.

Il est prévu de poursuivre le développement de cette activité et de faire de nouvelles commandes de produits normands, permettant de renouveler les stocks et diversifier les objets présentés.

3. ORIENTATIONS 2024

Enfin, en termes de charges de personnel, l'application du changement de classification des postes et du régime indemnitaire des agents impactera année 2024 en année pleine, ainsi que les mesures gouvernementales conduisant à attribuer +5 points d'indice à tous les agents.

En revanche, certains postes de dépenses à caractère général seront en diminution (eau, électricité…), les charges et fluides des appartements étant maintenant réglés par les agents et non par le syndicat mixte.

Actions SMANM 2024

Maison de la Normandie & de la Manche

Thèmes	Actions majeures	

Institutionnel		• Accompagnement des élus & délégations
		• Echanges avec les services des IAN, CD50 & Région
		• Veille et transmission d'infos (notes, rapports, revue de presse…), rédaction de courriers et traductions
		• Réseau local & représentation de nos collectivités lors de cérémonies nationales (18 juin, 14 juillet…)
		• **Sommet Annuel à Tatihou en septembre 2024**
		• **Evènements en lien avec le 80ème Anniversaire du Débarquement :**
		  ◦ Exposition Claude Cahun en avril dans la Manche
		  ◦ Exposition des dessins de jeunes manchois à la Maison de la Normandie et de la Manche

Transport & Environnement		• **Accompagnement du CD50 et de MIE dans les discussions avec les partenaires sur les liaisons maritimes** • **Visite Environnement à Jersey (CD50)** • Promotion des liaisons maritimes Manche/IAN • Veille sur les sujets environnementaux (MSP, parc éolien..)

Développement Economique & Attractivité		• La Boutique Normande :
		  ◦ Nouvelles commandes de produits
		  ◦ Souscription à un logiciel de gestion ventes et stocks
		• 3 marchés normands à Jersey (mai, juillet et décembre)
		• **1 marché à Guernesey**
		• Visite technique agricole dans la Manche ?
		• Accompagnement d'entreprises et développement de l'aide à l'import pour les entreprises anglo-normandes
		• **Suivi des projets commerciaux avec Jersey liés au port de Granville**
		• Mise à jour des procédures d'import/export au vu de l'introduction de nouvelles régulations

Education & Francophonie		• Suivi des projets éducatifs et lien avec les partenaires institutionnels • Facilitateur d'échanges auprès des écoles • Membre organisateur de l'Eisteddfod Jersey (28 et 29 février) • Membre du Comité de l'Alliance Française • Rédacteur en chef du journal le Rocher (3 éditions prévues)

Actions SMANM 2024

Maison de la Normandie & de la Manche

Thèmes		Actions majeures

Tourisme & Communication		• Accueil et renseignements des visiteurs
		• Mise à jour de l'espace d'information touristique
		• Newsletters mensuelles
		• **5 vitrines thématiques :**
		  ○ Normandie Impressionniste (mi-janvier à mi-avril)
		  ○ Commémoration du Débarquement (mi-avril à mi-juillet)
		  ○ Vitrines combinées (mi-juillet à fin octobre) :
		  • Jeux Olympiques (mi-juillet à mi-août)
		  • Traversées de Tatihou (mi-août au 10 septembre)
		  • Foires Millénaires (mi-juillet à fin octobre)
		  ○ Fêtes de fin d'année (novembre à mi-janvier 2025)
		• **Mise en place de documents spécifiques évènements 2024**
		• Publications réseaux sociaux, site internet, magazines locaux, communiqués de Presse

Culture		• Suivi des projets de coopération culturelle • Aide à la demande • Participation aux Corns Riots 2024 à Jersey • Création d'un évènement culturel autour du 14 juillet en lien avec Art House et l'Alliance Française
Sport		• Aide pour l'organisation des étapes anglo-normandes du Tour des Ports de la Manche : Jersey (départ de la course) - 7 juillet et Guernesey - 9 & 10 juillet • Aide à la demande

Administratif		• Comités Syndicaux
		  ○ Budget (février), mai, septembre, decembre.
		• Régie d'avances et de recettes
		• Rapports d'activités (mensuels, semestriel et annuel)
		• Suivi des travaux, contrats, demande de devis...
		• **<u>Travail sur les nouveaux baux locatifs (bureau et appartements) :</u>**
		  ○ **Echanges avec les propriétaires et l'avocat**
		  ○ **Gestion et suivi des travaux de rénovation**
		• Mise en place de procédures, rangement, divers...

3. ORIENTATIONS 2024

3.2 LES DEPENSES D' INVESTISSEMENT POUR 2024

Les recherches se poursuivront, pour l'extension de l'activité de la boutique et il est envisagé d'investir dans une tablette et une machine imprimant les tickets de caisse pour compléter le logiciel boutique.

Des crédits seront également inscrits afin d'anticiper le remplacement de certains équipements défectueux dans les appartements ou dans le bureau, en cas de besoin, au cours de l'année.

3.3 Les RECETTES POUR 2024

Les recettes attendues pour 2024, en **FONCTIONNEMENT**, sont constituées des participations, à hauteur de 210 000 € (105 000€ par collectivité soit 5 000€ supplémentaires par rapport à 2023), auxquelles s'ajouteront les produits issus des ventes de la boutique et des marchés pour environ 6 000 € (sommes non garanties).

En **INVESTISSEMENT**, les recettes sont composées essentiellement du solde reporté de la section d'investissement estimé à 18 670 € pour 2024 mais aussi des amortissements (2 528,65 €) et du fonds de compensation de la TVA.

Malgré l'augmentation des participations, le fonds de roulement devra tout de même être sollicité.

4. PERSPECTIVES

Comme cela a été mentionné précédemment, les contraintes locatives particulières du bureau et des logements à Jersey obligent les locataires de s'acquitter de ravalement intérieur/extérieur tous les 4 ans.

En outre, l'année du terme des baux locatifs commerciaux et privés entraine par conséquent des frais d'avocat (renégociation ou a minima consultation pour le bail de l'immeuble), ainsi qu'une révision / augmentation des loyers pour les nouveaux baux.

Afin de ne pas subir ponctuellement de fortes augmentations des dépenses, il sera proposé à compter du BP 2025 de constituer des PROVISIONS pour risques et charges afin d'étaler ces coûts supplémentaires, en raison de de l'absence de caractère annuel.

Cela étant, la revalorisation des participations attendue en 2024 se révélera rapidement insuffisante pour couvrir les besoins du syndicat dans les années à venir et assurer sa pérennité. Ainsi, différentes possibilités peuvent être envisagées :

- une révision ponctuelle des participations, dont le montant est difficile à anticiper, et qui impliquera une augmentation significative pour les collectivités sur une année N ;

- une révision annuelle de la participation des collectivités à hauteur de 2% par exemple, à partir de 2025. cette solution apporterait une lisibilité et une stabilité tant pour nos collectivités que pour le SMANM ;

- une révision annuelle de la participation des collectivités à partir d'un index (restant à déterminer) prenant en compte la situation particulière, à l'étranger, du SMANM.

Le SMANM ne peut raisonnablement fonctionner « à vue » et doit disposer d'une vison budgétaire pluriannuelle au risque de se trouver confronté à devoir prendre des décisions qui s'imposent à lui, sans disposer de marges de manœuvres. Monsieur le payeur départemental avait lui-même souligné lors du vote du BP 2023, « la fragilité financière du SMANM qui, présentant un strict équilibre et n'ayant pas de réserves, est donc vulnérable à des aléas ».

Si la deuxième ou troisième hypothèse était retenue, un bilan serait effectué chaque année et surtout au terme de 3 ans, afin de constater l'opportunité ou non de reconduire cette mesure.